

A Liège Au cœur d'un centre d'accueil pour femmes violées

A l'occasion de la Journée contre les violences à l'égard des femmes ce 25 novembre, nous nous sommes rendues au Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) de Liège, un projet pilote qui devrait vraiment améliorer la vie des victimes.

Texte Christelle Gilquin / Photos Getty Images

SELON UNE ENQUÊTE D'AMNESTY ET DE SOS VIOL, 46 % DES BELGES AURAIENT DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES.

JANVIER 2014



Ici, tout commence par cette phrase : « Bonjour, je suis l'infirmière du CPVS, je viens vous chercher. » **Pour la victime d'agression sexuelle, pas d'explications gênantes au guichet d'un commissariat, pas d'interminables heures d'attente au service des urgences.** Juste un discret « Je viens pour le CPVS », glissé - et tout de suite compris - au guichet d'accueil. Direction ensuite un petit salon derrière une porte sans signe distinctif et sécurisée. Car c'est ce que recherchent en premier lieu les victimes qui débarquent au CPVS : un cocon où elles se sentiront en sécurité. « Une fois ici, nous explique

Virginie Baÿ, responsable du CPVS de Liège, on leur laisse le temps de se poser, de manger, de dormir, de parler... selon ce qu'elles souhaitent. » « A ce moment-là, ajoute Béatrice Delmal, infirmière, elles ont surtout besoin d'une présence, de gentillesse, de respect... Ici, on les écoute sans jugement. Parfois même sans rien dire. Le plus important, je crois, c'est d'aller à leur rythme. S'il faut deux heures, on prend deux heures. » « Ce cadre sécurisant est nécessaire, analyse Saar Baert, chercheuse de l'équipe du Professeur Inès Keygnaert à l'Université de Gand, chargée de la coordination du projet pilote, il leur permet de retrouver le contrôle. **Des études ont montré une meilleure guérison chez les victimes qui ont été bien entourées au début.** » Car il va sans dire que les victimes (des femmes à 90 %) débarquent ici en état de choc - la majorité viennent dans les 72 heures après l'agression, délai maximal pour pouvoir prélever des traces ADN de l'agresseur -, traumatisées et en pleine dissocia-

tion. « En cas de viol, explique Pascale Urbain, psycho-traumatologue et présidente de l'asbl Brise Le Silence, un mécanisme neurobiologique appelé 'dissociation traumatique' se met en place dans le cerveau de la victime afin que celle-ci puisse survivre à ce stress d'une extrême violence. Certaines victimes disent que c'est comme si leur corps et leur tête étaient séparés, elles sont coupées de leurs émotions. »

Aller à la victime, et non l'inverse

Projet-pilote lancé il y a un an, les trois CPVS de Liège, Bruxelles et Gand ont pour rôle d'accueillir les victimes d'agressions sexuelles dans un cadre rassurant, professionnel - tout le monde a reçu une formation spécifique -, et surtout global. Ici, **ce sont les différents services, coordonnés par la gestionnaire de cas (l'infirmière du centre), qui viennent à la victime, et non l'inverse.** Première urgence : apporter un soutien psychologique et gérer les besoins médicaux (radios, points

de suture, risque de grossesse, de transmission du VIH...). Puis très vite se pose la question de la plainte : la victime souhaite-t-elle déposer plainte ou pas ? Si oui et que l'on est dans les délais des 72 heures, il faut alors effectuer des prélèvements, preuves de l'agression. **Or, il faut savoir qu'avant la création des CPVS, une victime sur dix seulement portait plainte.** « Je pense que le faible taux de plainte s'expliquait par le traumatisme, estime Jean-Luc Drion, Premier inspecteur principal à la police de Liège, et la peur de devoir revivre l'agression en la racontant à quelqu'un qui ne serait pas forcément à l'écoute. Il y avait aussi clairement un manque de confiance dans le monde judiciaire. » Et pourtant... **« porter plainte est une démarche qui permet d'être reconnue comme victime et de se sentir mieux,** assure Pascale Urbain, mais il faut bien sûr toujours respecter le choix de chacun. »

Au CPVS 60 % des victimes portent plainte

Au CPVS, si plainte il y a - il n'y a aucune obligation -, c'est la police qui vient à l'hôpital, en civil - « ce qui est très apprécié par les victimes », assure Béatrice Delmal. « En nous déplaçant à l'hôpital, explique Jean-Luc Drion, on diminue au maximum ce qui peut heurter la victime. Elle peut ainsi plus facilement prendre la décision de porter plainte. » « Auparavant, précise Nathalie Vandeweerd, Premier substitut du procureur du roi de Liège, il fallait se rendre au commissariat, puis chez un médecin légiste ou à l'hôpital, revenir au commissariat... Tous ces déplacements et ces temps d'attente étaient des temps où la victime pouvait changer d'avis. **Si elle prend la peine de dénoncer les faits, c'est la moindre des choses que les temps d'attente soient les plus courts possibles.** » Et ça marche : au CPVS, elles sont 60 % à porter plainte. Mais l'intérêt des CPVS va plus loin : « C'est une matière avec laquelle personne n'était à l'aise, constate Virginie Baÿ. >>



« Les premiers résultats sont très positifs »

C'est la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances, Zuhair Demir*, qui est à l'origine des CPVS, un projet élaboré sur le modèle de ce qui se fait déjà ailleurs. Elle dresse un premier bilan.

Pourquoi avez-vous décidé d'ouvrir ces 3 centres ?

L'an dernier, la police a enregistré 11 999 faits de violence sexuelle. Or, 10 % seulement des victimes portent plainte. Souvent elles ne sont pas crues, ou bien elles doivent affronter des professionnels qui ne sont pas formés à ce genre de faits... Elles sont en quelque sorte une deuxième fois victimes de la façon dont notre société veut les aider. J'ai donc voulu réunir en un seul lieu l'aide psychologique, médicale et policière. Le résultat est là : 60 % des victimes qui se présentent dans un CPVS portent plainte.

Pourquoi est-ce important que de plus en plus de victimes portent plainte ?

Parce qu'une victime qui porte plainte, c'est une victime qui ne se sent pas coupable. Et que c'est aussi un signal fort aux auteurs qu'en tant que société, nous n'acceptons plus que des personnes soient abusées sexuellement.

Quel est votre bilan un an plus tard ?

Les premiers résultats semblent montrer qu'il y avait un grand besoin de ces centres. Nous attendions 600 victimes par an. Or, elles étaient déjà 516 après 7 mois d'activités. Les 3 centres actuels vont donc être prolongés et j'aimerais en ouvrir un par province. Ce sera ensuite au gouvernement suivant de reprendre la main.

*Avec le soutien de la Loterie nationale

Ça aide tout le monde que notre service existe.» «Avant, se souvient Jean-Luc Drion, nous travaillions chacun de notre côté. Aujourd'hui, le CPVS est une véritable collaboration entre l'hôpital et la police.» Même son de cloche de la part du personnel hospitalier. «Des collègues à moi avaient déjà été confrontés à des victimes de violences sexuelles aux urgences, confie Béatrice Delmal. On ne savait pas trop quoi faire. On ouvrait le kit SAS (Set de prélèvement en cas d'Agres-sion Sexuelle) et on en découvrait le contenu devant elles. C'est ce qui m'a poussée à me former et à intégrer ce service.»

Le viol : une pathologie du lien

Le CPVS ne se contente pas d'accueillir les victimes après l'agression. Il assure également un suivi. «On les rappelle le lendemain, explique Virginie Bay, puis régulièrement par la suite pendant un an. On prend des nouvelles. On leur rappelle leurs différents rendez-vous (infectiologue, gynécologue, psychologue...). On leur réexplique certaines choses, car à cause du choc, elles n'ont pas forcément tout retenu.» Et puis on les écoute, bien sûr. Car une agression sexuelle n'est pas de celles dont on se remet facilement. «**Les conséquences psychologiques dépendent très fort du modus operandi de l'agression, de l'histoire et des ressources de chacune,** intervient Sophie Galler, psychologue, spécialisée en victimologie. Les femmes agressées par des inconnus (une infime partie des victimes) sont très choquées dans un premier temps. Certaines risquent de développer un stress post-traumatique, mais beaucoup peuvent s'en sortir si elles ont des ressources et sont bien entourées. Et surtout, **les preuves évidentes d'agression permettent rapidement de les reconnaître comme victimes, de punir le coupable et de boucler le dossier.**» Il en va autrement de la majorité des victimes, agressées par des proches : un mari, un patron, un ami... «**Le viol survient alors**

comme un dérapage dans une relation, estime Sophie Galler. Elles ont dit oui pour un premier rendez-vous, puis pour un premier baiser, parfois elles ont déjà eu des relations sexuelles consenties avec cette personne. Mais un jour, ça dérape et l'agresseur dépasse les limites.» «La plupart des auteurs de violence sexuelle, lit-on dans *Prise en charge des victimes de violences sexuelles. Guide pour les personnes de soutien* (1), **sont plutôt motivés par le désir de dominer quelqu'un que par les besoins sexuels ou par un manque d'empathie. Pendant l'acte de violence sexuelle, le sexe est utilisé afin de retirer tout contrôle à quelqu'un.**»

Pareille situation induit un grand sentiment de culpabilité chez la victime - «Pourquoi est-ce que j'ai accepté tout ça avant?» - et une extrême difficulté à prouver le non-consentement. «**Il ne suffit malheureusement pas que la victime affirme qu'elle n'était pas consentante,** regrette Sophie Galler. Il en faut la preuve. **Il ne faut pas donner de fausses joies aux victimes : les prélèvements d'ADN prouvent qu'il y a eu rapport, pas qu'il y a eu viol.**» D'où l'extrême lenteur de la procédure judiciaire - «Aucun auteur n'a encore été puni depuis l'ouverture du CPVS de Liège, reconnaît Nathalie Vandeweerd. Entre enquête judiciaire, analyses ADN, toxicologiques..., ça peut prendre entre un à deux ans selon la difficulté du dossier», et de nombreux dossiers classés sans suite : 5 % seulement des auteurs seraient punis. «Mais ce n'est pas parce que le dossier est classé sans suite que la victime n'est pas reconnue comme telle, tempère Sophie Galler. Souvent on la croit, mais les preuves ne sont pas là.»

On n'oublie jamais

Il faudra dans tous les cas essayer de se reconstruire. «Il n'y a pas une seule façon de gérer l'après-viol, dit Sophie Galler. **Pour la majorité, il y a moyen de s'en sortir, même si au début on a l'impression de ne jamais survivre. On n'oublie jamais, mais on continue à vivre.**» ●

(1) A télécharger sur Violencessexuelles.be.



Au CPVS de Liège, c'est ici que tout commence. L'accueil redirige directement les victimes vers les infirmières spécialisées.



Nathalie Viatour, infirmière en chef (à gauche) et Virginie Bay (à droite), veillent au bon fonctionnement du centre.

POUR EN SAVOIR PLUS

Internet

Violencessexuelles.be le site des CPVS.

Adresses

→ **CPVS Liège** à la clinique Notre-Dame des Bruyères (entrée par les urgences), rue de Gail-larmont 600, à Chênée, 04 367 93 11.

→ **CPVS Bruxelles** à la clinique Saint-Pierre, rue Haute 320 à Bruxelles, 02 535 45 42.

→ **ZSG Gent** à l'UZ Gent, C. Heymanslaan 10 à Gand, 09 332 80 80.

Accueil (également téléphonique) et prise en charge gratuite 24h/24 et 7j/j

Associations

→ **SOS Viol** 02 534 36 36, sosviol.be

→ **Asbl Brise le silence** : groupes de parole, ateliers créatifs pour les victimes de violences sexuelles, Briselesilence.be, 0488 800 626

Votre joli châle

POUR RÉCHAUFFER VOTRE HIVER

Un grand châle moelleux, c'est l'accessoire indispensable quand il fait froid: tout doux, il réchauffe un manteau comme un chemisier. Complétez le bon ci-dessous pour aller chercher un de ces châles (ou les deux!) chez Club. Une valeur sûre pour cette saison!



Photo: Dimitri Lowette / Stylisme Martine Olivier

Pour seulement
14,95 €
par châle

- 2 motifs différents: à damiers ou à carreaux
- Taille unique: 130 cm X 130 cm

Attention: le stock est limité.

BON

Votre joli châle Femmes d'Aujourd'hui (14,95 € par châle)

1001192

- Ce bon est valable pour une personne. Remettez le bon complété à la caisse du magasin Club de votre choix.
- Vous pouvez acheter le nombre de châles que vous désirez avec ce bon.
- Valable du 15 novembre au 15 décembre 2018 inclus.
- Dans tous les magasins Club.
- Dans les limites des stocks disponibles.
- Non cumulable avec une autre promotion.
- Cette offre n'est pas valable sur la boutique en ligne de Club.

Si vous désirez être tenue au courant des produits et actions de Roularta Media Group (éditeur notamment de Femmes d'Aujourd'hui), remplissez le bon ci-dessous:

Nom										
Prénom										
Rue										
N°	Boîte			Code postal						
Localité										
Numéro de téléphone						Date de naissance			<input type="checkbox"/> H	<input type="checkbox"/> F
E-mail										

Roularta Media Group, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 (ci-après: «Roularta»), traite les données personnelles que vous avez fournies en tant que responsable du traitement de ces données. Vos données personnelles seront utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat et, si vous avez expressément donné votre consentement, également à des fins de marketing direct. Les données personnelles seront conservées par nous pour une période maximale de 5 ans après votre dernière transaction chez Roularta. Veuillez noter que vos données personnelles sont toujours traitées conformément à notre politique de confidentialité que vous pouvez consulter sur notre site web: roularta.be/fr/privacy. Si vous avez d'autres questions ou commentaires concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez toujours nous contacter via l'adresse ci-dessus ou via roularta.be/fr/privacy-policy/contact.



Club  **Femmes**
D'AUJOURD'HUI